

jugé en ces matières, " qui pouvait tirer le parti le plus avantageux des lois de Kepler, ne paraît pas en avoir senti l'importance. Il pouvait alléguer en faveur du mouvement de la terre l'une des plus fortes preuves de ce mouvement, sa conformité avec les lois du mouvement elliptique de toutes les planètes, et surtout avec le rapport du carré des temps des révolutions du cube des moyennes distances au soleil. Mais ces lois ne furent généralement admises qu'après que Newton en eût fait la base de sa théorie du système du monde." (1)

A défaut donc de preuves que l'état de la science ne lui fournissait pas encore, Galilée cherchait dans l'écriture, suivant l'esprit de cette époque, un appui pour un système dont l'intuition et le sentiment lui faisaient apercevoir l'évidence.

Le voilà donc cette fois sérieusement aux prises avec cette inquisition, qui va sans doute se montrer d'autant plus sévère, qu'elle avait paru d'abord plus douce et plus modérée. Nous allons probablement voir les officiers du tribunal se livrer à cette barbarie atroce que rapporte Montucla, qui les accuse d'avoir crevé les yeux du grand homme. Nous allons assister aux tortures qu'on lui fit subir et à sa longue agonie dans quelque affreux cachot. Ce sont là les allégations vulgaires du voltaïrianisme. Ecoutez maintenant l'histoire sérieuse et jugez.

Mandé à Rome à la suite de la publication de son *Dialogue*, Galilée y arrive le 16 février 1633, et loge dans le palais de François Niccolini, ambassadeur de Toscane. (2) La prison n'est pas très dure. François Niccolini se rend près du souverain pontife Urbain VIII pour l'informer de l'arrivée de l'illustre astronome.

Le pape lui fait cette réponse si raisonnable : " Que Galilée en somme avait suivi un mauvais conseil en publant de telles opinions, parceque, quoiqu'il déclarât vouloir traiter seulement hypothétiquement du mouvement de la terre, néanmoins, en rapportant les arguments, il n'en parlait et n'en discourrait que d'une façon affirmative et concluante et qu'il était en outre en contradiction avec l'ordre que lui avait donné en 1616 le cardinal Bellarmin."

Au mois d'avril 1633 Galilée se mit à la disposition du commissaire du Saint-Office, qui, selon l'expression de Niccolini, lui fit l'accueil le plus bienveillant, et lui assigna la propre chambre du fiscal du tribunal. On permet, ajoute-t-il, que son domestique lui-même le serve et dorme à ses côtés et que mes serviteurs à moi lui portent à manger dans sa chambre et reviennent chez moi, soir et matin. (3)

Certes, pour quiconque connaîtra le caractère violent de cette époque ; pour quiconque voudra songer à l'état de l'Europe, qui avait vu dans l'espace d'un siècle la barbarie d'un Christian II, surnommé le Néron du Nord, ensanglanter le royaume de l'Union ; Ivan IV le Terrible élever en Russie la férocité humaine au niveau de l'âpre rigueur du climat ; Luther organiser les massacres en Allemagne sous les tempêtes de sa parole prétendue évangélique ; les voluptés cruelles de

Henri VIII couvrir l'Angleterre de honte et d'échafauds, (1) il sera bien évident qu'un tribunal qui traite avec tant de respect, de ménagement, de douceur, un accusé, était le modèle de la clémence et de la charité chrétienne. Quel est le prévenu qui, de nos jours, ne s'estimerait pas heureux d'avoir pour prison l'appartement de son juge, d'y être servi par ses propres domestiques ; d'y être nourri par le chef d'office d'un ambassadeur.

Mais ce n'était pas assez. Galilée était un vieillard ; il avait soixante-dix ans. Les services qu'il avait rendus à la science, une vie pleine de labours illustres, demandaient d'autres regards encore, et, le 31 avril 1633, il fut mis en liberté sur parole et confié à l'ambassadeur de Toscane, son ami. " Le seigneur Galilée," écrivait François Niccolini, sous la date du 1er mai 1633, " a été renvoyé hier soir chez moi." (2)

Jusqu'ici nous ne rencontrons de tortures, de cachots, de mutilations que dans l'imagination des écrivains modernes. Peut-être allons-nous les découvrir après le jugement de Galilée. Son procès s'instruisait en effet, suivant les formes ordinaires, pendant qu'il recevait tous les soins que réclamaient son âge et son mérite, dans le palais de l'ambassadeur de Toscane. Son *Dialogue* fut soumis à l'examen des juges du Saint-Office. La première page de ce livre, adressée au discret lecteur révèle fort indiscrètement et dénote une satire transparente contre le décret de 1616 et renferme une boutade sarcastique de la plus amère ironie. (3)

" L'écrivain avait ultérieurement l'impudence (textuellement traduit de l'auteur irlandais) de mettre dans la bouche de Simplicius, à qui est assigné le rôle de soutenir la vieille opinion, des arguments que le pape régnant avait déseus contre la doctrine du mouvement de la terre, avouant formellement les avoir appris d'un très docte et éminentissime personnage, qui de plus était encore son propre et généreux bienfaiteur."

On voit par ce trait que le monopole de la modération et de la reconnaissance n'était pas du côté de Galilée. Quoiqu'il en soit, l'ouvrage fut condamné, et, dans l'état où la science se trouvait alors, devait l'être, puisque, de l'aveu même du savant astronome Laplace, Galilée ne connaissait pas et ne pouvait par conséquent point exposer à ses juges les véritables raisons sur lesquelles les découvertes modernes ont établi le nouveau système. " L'inquisition romaine, en cette circonstance, dit spirituellement M. Desdouits, était un tribunal de huit docteurs péripatéticiens assistant à une thèse qui n'était pas de leur goût, et qui la jugèrent, selon les termes du décret, absurde en la philosophie et erronée dans la foi."

Voilà donc la condamnation portée. Galilée avoua s'être soumis à l'ordre à lui juridiquement intimé, par lequel il devait d'un commun accord abandonner la fausse opinion qu'il avait jusque-là soutenue. (4) Quand cette formalité fut remplie, emporté par cette

(1) Christian II, roi de Danemark et de Suède, 1520. Ivan le Terrible, tsar de Russie, 1544. Luther, né en 1483, mort en 1546. Henry VIII, roi d'Angleterre, 1509, mort en 1547.

(2) Venturi, page 104.

(3) Voyez l'article de la *Revue de Dublin* déjà cité.

(4) Venturi, part. II, p. 175.

(1) Laplace, *Exposition du système du monde*, page 481.

(2) Voyez *Mémoires et lettres*, jusqu'à présent restées inédites ou éparses, de Galilée—Galilé, mis en ordre et enrichis de notes par le chevalier Jean-Baptiste Venturi, 11e partie, 40 article.

(3) Venturi, ouvrage précité.